

DELIBERATION N° 81/126 : NETTOYAGE ET DEGRAISSAGE DE LA CUISINE DU RESTAURANT
SCOLAIRE

Monsieur CHYNECK, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de faire procéder, chaque année, aux nettoyage et dégraissage de la cuisine de la cantine scolaire.

La Société S.N.S. TECHNIVAP propose l'exécution de ce travail pour un montant de 2 580 F 00 H.T., soit 3 034 F 08 T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- de confier l'exécution des travaux de nettoyage et de dégraissage des installations de la cuisine de la cantine scolaire à la Société S.N.C. TECHNIVAP, à raison d'une intervention par an, au prix de 3 034 F 08 T.T.C. révisable.
- autorise le Maire à signer le contrat à intervenir avec cette Société, renouvelable chaque année par tacite reconduction.